

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 184

présenté par

M. Lainé, M. Cubertaon, M. Fesneau, M. Michel-Kleisbauer, Mme Poueyto et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 25, après le mot :

« nucléaire »,

insérer les mots :

« et hypothèses d'emploi de capacités nucléaires tactiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte la menace éventuelle que fait peser la dynamique de prolifération des armes nucléaires tactiques sur la stabilité de la dissuasion.

Le développement de ces capacités, revendiquées par la posture russe « d'escalade-désescalade » autant que par la posture américaine (renouvelée au sein de la Nuclear Posture Review de février 2018), porte en germes tout à la fois le risque d'emploi de l'arme nucléaire dans sa dimension « tactique » - considérée comme acceptable face aux doctrines de riposte massive - et, a contrario, le risque d'escalade du nucléaire tactique au stratégique.